



DISTRICT AISNE DE FOOTBALL

CHALLENGE DEPARTEMENTAL FUTSAL FEMININ

Règlement

ART 1 : Organisation

La Commission Départementale Futsal, par délégation du comité Directeur est chargée de l'organisation du challenge futsal Féminin.

Inscription par volontariat des équipes.

3 journées + une finale sont prévues :

Une équipe absente sur 1 des 3 tour est forfait pour l'ensemble des matchs du tour.

Si une équipe inscrite ne participe à aucune rencontre, tous les résultats de cette équipe sont **annulés**.

ART 2 : Cotation

Les classements sont établis en tenant compte des points attribués comme suit :

Match gagné : 3 points

Match nul : 1 point

Match perdu : 0 point

Les points cumulés sur chacun des 3 plateaux sont additionnés.

Un classement est effectué après chaque journée.

A l'issue des 3 journées, les équipes présentant les meilleurs coefficients nombre de points par rapport au nombre de matchs joués seront invitées pour la Finale Départementale. (4 équipes qualifiées)

La finale se déroulera sur le système suivant :

2 Demi-finales (1^{er} contre 4^{ème} et 2^{ème} contre 3^{ème} du classement)

Match 3^{ème} et 4^{ème} place

Finale

L'équipe qui remporte la finale se qualifie pour la Finale Régionale.

ART 3 : Arbitrage et Durée des matchs

L'arbitrage est effectué par des arbitres officiels ou par des arbitres dirigeants en cas d'absence d'arbitres officiels.

Les frais d'arbitrage sont à la charge des clubs, seulement si présence d'arbitres officiels.
(Prélèvement du DAF, pas de règlement de frais sur place).

Les lois du jeu sont précisées sur un document annexe.

Durée des matchs :

Tournoi à 6 équipes : 1 X 10 minutes

Tournoi à 5 équipes : 1 X 15 minutes

Tournoi à 4 équipes : 2 X 10 minutes

Tournoi à 3 équipes : 2 X 15 minutes

ART 4 : Qualification et participation des Joueurs

Peuvent participer à ces rencontres, les joueuses licenciées Futsal Séniore F, U17F, U18F, U19F.

La licence futsal est **obligatoire**.

ART 5 : Fiche de plateau

Elle est à adresser par le club recevant à l'adresse mail suivante : secretariat@aisne.fff.fr
pour le Mardi suivant dernier délai

ART 6 : Réserves et réclamations

Elles sont examinées et jugées par la commission départementale compétente.

La CD Futsal statuera sur les cas particuliers et non prévus dans ce règlement